

**DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE
ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN
CANTON DE BEAUMONT DE LOMAGNE
COMMUNE DE BELBEZE EN LOMAGNE**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept décembre à dix heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 09/12/2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Daniel SCORCIONE, Maire-Adjoint.

Présents : Anne-Marie BERARD, Kévin CYPRYSZAK, Melody LETHUAIRE, Bastien LIMBERT, Jean-Claude REGHENAZ, Daniel SCORCIONE, Jean-TROUTIER, Frédérique TROUTIER.

Absents : Julie HANNEQUIN (procuration donnée à Jean-Claude REGHENAZ).
Jean-Luc ISSANCHOU.

Secrétaire de séance : Frédérique TROUTIER.

1. Proposition d'adoption des nouvelles attributions de compensation et adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 28 novembre 2022 établie dans le cadre du pacte financier et fiscal approuvé le 14 avril 2022

En préambule, le 1^{er} adjoint réprécise au Conseil que chaque année, une somme est provisionnée pour le service incendie, au budget primitif de la commune, à la ligne « 65. autres charges de gestion courante – 6553. Incendie ».

Dans le cadre du nouveau pacte financier et fiscal, la compétence incendie est transférée à la communauté de communes. Le transfert de cette compétence a été entériné le 13/10/2022.

En conséquence, la somme de 2 404 € déjà versée par la commune au titre de l'année 2022 va être remboursée par la communauté de communes. Par ailleurs, à partir de 2023, la commune n'aura plus à provisionner au budget primitif une somme pour le service incendie.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 8 + 1 pouvoir

Après passage au vote, la motion est adoptée à l'unanimité.

2. Proposition d'adoption de la motion sur les finances locales proposée par l'AMF

Le nouveau projet de loi de Finances annonce des restrictions complémentaires et une baisse des moyens financiers des communes et collectivités locales. Cela remet en question la capacité des communes à investir, en raison de la crise financière.

En conséquence, l'AMF propose une motion portant un certain nombre de revendications, dont notamment celle d'indexer la Dotation Globale de Fonctionnement sur l'inflation 2023, afin de garantir la stabilité des ressources communales et communautaires. Adopter cette motion en conseil municipal vise à renforcer l'action de l'AMF auprès du gouvernement.

Le 1^{er} adjoint précise que la communauté de communes a validé cette motion le 6/12/2022.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 8 + 1 pouvoir

Après passage au vote, la motion est adoptée à l'unanimité.

3. Points divers

RECENSEMENT

Le 1^{er} adjoint informe le Conseil que, suite au dernier recensement de la population au 01/01/2020, qui entrera en vigueur au 01/01/2023, le nombre total d'habitants comptabilisé pour Belbèze est de 160 personnes – 164 personnes avec les rattachés (enfants ne vivant pas à Belbèze mais rattachés au foyer fiscal par ex.).

PROGRAMME NATIONAL PONTS

En date du 19 août 2022, le maire et le 1^{er} adjoint ont reçu 2 personnes en mairie dans le cadre du programme national ponts, piloté par le CEREMA et visant le recensement des ponts de la commune à des fins d'évaluation de leur état de santé.

3 ponts ont été identifiés dans le recensement :

- Pont de la Salette
- Pont de la Lonjonne
- Pont de Saint Sardos (au-dessus de la Tessonne)

Les résultats de l'évaluation ont été communiqués à la communauté de communes ainsi qu'à la mairie concernée. Ils font état d'un problème structurel majeur identifié sur le pont de Saint-Sardos et s'accompagnent de préconisations à prendre dans l'attente de pouvoir effectuer des travaux de réfection.

Dans un premier temps et à des fins de sécurisation, la communauté de communes a déjà fait poser un panneau de limitation de tonnage à 3,5 T à l'entrée du pont. Elle s'engage par ailleurs à faire une étude de diagnostic afin d'identifier les travaux à effectuer et le coût de l'opération, tout ceci ne pouvant être réalisé que si le budget le permet.

Jean-Claude REGHENAZ pose les 3 questions suivantes :

- Qui va financer les travaux : la commune ou la communauté de communes ?
- Est-ce qu'une participation financière de la commune de St-Sardos est prévue, le pont concerné se trouvant à cheval sur les limites administratives des deux communes ?
- Que se passera-t-il si le budget ne permet pas d'effectuer les travaux ?

EPICERIE AMBULANTE

Le 1^{er} adjoint informe le Conseil que l'épicerie itinérante ne pourra pas débuter son activité comme initialement prévu à compter de janvier 2023. M. Plancq, à l'origine de ce projet, y renonce pour le moment en raison de problème de santé.

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

A l'occasion de la Sainte-Barbe, l'amicale des sapeurs-pompiers de Beaumont de Lomagne invite 2 personnes de chaque commune à partager un après-midi suivi d'une soirée dansante le samedi 14 janvier 2023.

Les membres du Conseil intéressés sont invités à se signaler auprès de Daniel SCORCIONE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 10h45.

Le Maire-Adjoint
Daniel SCORCIONE

La Secrétaire de Séance
Frédérique TROUTIER